

**Pour nous joindre**

Affaire suivie par : Isabelle POUNOT  
Tél : 03 80 24 39 73  
Fax : 03-80-24-39-50  
Mél : sie.beaune@dgifp.finances.gouv.fr  
Réception : du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h  
Sauf mardi et jeudi après-midi

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr) ou dans votre service des impôts.*

SARL CAROLINE PARENT ET ASSOCIES  
10 BIS RUE DES NAIGEONS  
21 200 BEAUNE

**Votre SIRET 493856595 00027**

**Objet : Achats en franchise: dispense de visa**

Le 04/01/2019

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une dispense de visa des attestations vous est accordée, à raison des achats en franchise de marchandises que vous destinez à une exportation ou une livraison intra-communautaire exonérée.

**La dispense de visa est valable pour l'année 2019** dans la limite du montant des livraisons qui ont été réalisées au cours de l'année précédente et qui portent sur des biens passibles de cette taxe, pour l'ensemble de vos fournisseurs. En application des dispositions de l'article 275 du C.G.I., les attestations délivrées à ces derniers, ou les avis d'importation remis à la douane, devront porter en lieu et place du visa, les références à la présente autorisation enregistrée sous le n°

**2100151 652/01/19 du 04/01/2019**

Vous êtes dispensé de la formalité du cautionnement et du chiffrage des attestations.

Une copie de la présente décision devra être envoyée chaque année à vos fournisseurs, et au service des Douanes en cas d'importation, au plus tard, lors de la délivrance de la première attestation de l'année considérée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Contrôleur des Finances publiques,

Isabelle POUNOT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

751-SD

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

CENTRE FINANCES PUBLIQUES DE BEAUNE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

TÉLÉPHONE : 0380243900  
MÉL. : sie.beaune@dgifp.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Réception : du Lundi au Vendredi  
8h30 12h et 13h30 16h sauf mardi jeudi après midi  
et sur rendez-vous

Affaire suivie par : Marie-Christine MICHOT  
Téléphone : 0380243977  
Télécopie : 0380243950

CENTRE FINANCES PUBLIQUES DE BEAUNE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

SAS FRANCOIS PARENT

1 PLACE DE L EUROPE

21630 POMMARD

BEAUNE, le 07/01/2019

Objet : Achats en franchise : Dispense de visa  
SIRET : 42042596900029

Monsieur,

En réponse à votre demande du 27/12/2018, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une dispense de visa des attestations vous est accordée, à raison des achats en franchise de marchandises que vous destinez à une exportation ou une livraison intracommunautaire exonérée.

La dispense de visa est valable pour l'année **2019** dans la limite du montant des livraisons qui ont été réalisées au cours de l'année précédente et qui portent sur des biens passibles de cette taxe, pour l'ensemble de vos fournisseurs. En application des dispositions de l'article 275 du C.G.I., les attestations délivrées à ces derniers, ou les avis d'importation remis à la Douane, devront porter en lieu et place du visa, les références à la présente autorisation enregistrée sous le n°

**210 01 51 651/ 7 /2019 du 07/01/2019**

Vous êtes dispensé de la formalité du cautionnement et du chiffrage des attestations.

Une copie de la présente décision devra être envoyée chaque année à vos fournisseurs, et au service des Douanes en cas d'importation, au plus tard, lors de la délivrance de la première attestation de l'année considérée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Christine MICHOT

Le Contrôleur Principal des Finances Publiques

*Le Contrôleur principal*  
Marie-Christine MICHOT

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

CENTRE FINANCES PUBLIQUES DE BEAUNE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

TÉLÉPHONE : 0380243900  
MÉL. : sie.beaune@dgif.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Réception : du Lundi au Vendredi  
8h30 12h et 13h30 16h sauf mardi jeudi après midi  
et sur rendez-vous

Affaire suivie par : Marie-Christine MICHOT  
Téléphone : 0380243977  
Télécopie : 0380243950

CENTRE FINANCES PUBLIQUES DE BEAUNE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

SAS PION

4 IMPASSE DES LAMPONNES  
ZA LES CHAMPS LINS  
21190 MEURSAULT

BEAUNE, le 25/01/2019

Objet : Achats en franchise : Dispense de visa  
SIRET : 34811580900058

Monsieur,

En réponse à votre demande du 25/01/2019, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une dispense de visa des attestations vous est accordée, à raison des achats en franchise de marchandises que vous destinez à une exportation ou une livraison intracommunautaire exonérée.

La dispense de visa est valable pour l'année **2019** dans la limite du montant des livraisons qui ont été réalisées au cours de l'année précédente et qui portent sur des biens passibles de cette taxe, pour l'ensemble de vos fournisseurs. En application des dispositions de l'article 275 du C.G.I., les attestations délivrées à ces derniers, ou les avis d'importation remis à la Douane, devront porter en lieu et place du visa, les références à la présente autorisation enregistrée sous le n°

**210 01 51 651/ 63 /2019 du 25/01/2019**

Vous êtes dispensé de la formalité du cautionnement et du chiffrage des attestations.

Une copie de la présente décision devra être envoyée chaque année à vos fournisseurs, et au service des Douanes en cas d'importation, au plus tard, lors de la délivrance de la première attestation de l'année considérée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Christine MICHOT, *Contrôleur principal*  
Le Contrôleur Principal des Finances Publiques

Marie-Christine MICHOT

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
CENTRE FINANCES PUBLIQUES DE BEAUNE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX  
TÉLÉPHONE : 0380243900  
MÉL. : sie.beaune@dgifp.finances.gouv.fr

CENTRE FINANCES PUBLIQUES DE BEAUNE  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES  
1 RUE GASTON ROUPNEL CS 30094  
21203 BEAUNE CEDEX

**POUR NOUS JOINDRE :**

Réception : du Lundi au Vendredi  
8h30 12h et 13h30 16h sauf mardi jeudi après midi  
et sur rendez-vous

Affaire suivie par : Marie-Christine MICHOT  
Téléphone : 0380243977  
Télécopie : 0380243950

SAS PION  
ZA LES CHAMPS LINS  
4 IMPASSE DES LAMPONNES

21190 MEURSAULT

BEAUNE, le 24/01/2018

Objet : Achats en franchise : Dispense de visa  
SIRET : 34811580900058

Monsieur,

En réponse à votre demande du 24/01/2018, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une dispense de visa des attestations vous est accordée, à raison des achats en franchise de marchandises que vous destinez à une exportation ou une livraison intracommunautaire exonérée.

La dispense de visa est valable pour l'année **2018** dans la limite du montant des livraisons qui ont été réalisées au cours de l'année précédente et qui portent sur des biens passibles de cette taxe, pour l'ensemble de vos fournisseurs. En application des dispositions de l'article 275 du C.G.I., les attestations délivrées à ces derniers, ou les avis d'importation remis à la Douane, devront porter en lieu et place du visa, les références à la présente autorisation enregistrée sous le n°

**210 01 51 651/ 62 /2018 du 24/01/2018**

Vous êtes dispensé de la formalité du cautionnement et du chiffrage des attestations.

Une copie de la présente décision devra être envoyée chaque année à vos fournisseurs, et au service des Douanes en cas d'importation, au plus tard, lors de la délivrance de la première attestation de l'année considérée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Christine MICHOT  
Le Contrôleur Principal des Finances Publiques

Marie-Christine MICHOT

**Pour nous joindre**

Affaire suivie par : Isabelle POUNOT  
Tél : 03 80 24 39 73  
Fax : 03-80-24-39-50  
Mél : sie.beaune@dgfip.finances.gouv.fr  
Réception : du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h  
Sauf mardi et jeudi après-midi

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr) ou dans votre service des impôts.*

SAS BOUQUET FINE WINE  
6 RUE DES TONNELIERS  
21 200 BEAUNE

**Votre SIRET 814434890 00020**

**Objet : Achats en franchise: dispense de visa**

Le 24/01/2019

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une dispense de visa des attestations vous est accordée, à raison des achats en franchise de marchandises que vous destinez à une exportation ou une livraison intra-communautaire exonérée.

**La dispense de visa est valable pour l'année 2019** dans la limite du montant des livraisons qui ont été réalisées au cours de l'année précédente et qui portent sur des biens passibles de cette taxe, pour l'ensemble de vos fournisseurs. En application des dispositions de l'article 275 du C.G.I., les attestations délivrées à ces derniers, ou les avis d'importation remis à la douane, devront porter en lieu et place du visa, les références à la présente autorisation enregistrée sous le n°

**2100151 652/37/19 du 24/01/2019**

Vous êtes dispensé de la formalité du cautionnement et du chiffrage des attestations.

Une copie de la présente décision devra être envoyée chaque année à vos fournisseurs, et au service des Douanes en cas d'importation, au plus tard, lors de la délivrance de la première attestation de l'année considérée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Contrôleur des Finances publiques,

Isabelle POUNOT

